



PREFET DU TARN

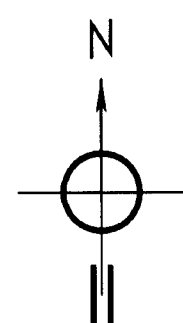
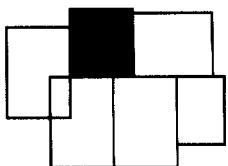
Direction départementale des territoires
Service habitat, prospective, planification
Bureau Doctrine Urbanisme
19 rue de Cron
81000 Albi cedex 09
téléphone : 05 81 27 59 10
télécopie : 05 81 27 50 06
e-mail : stephane.bonnaud@tarn.gouv.fr

Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefrancois Elaboration du PLUi

Porter à connaissance
et enjeux identifiés

Annexe n° 13 Servitudes d'utilité publique et sites archéologiques

PLANCHE 2



échelle : 1/10000

LEGENDE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection immédiate
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection rapprochée
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection éloignée
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- PT1 Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Servitudes plans de prévention des risques naturels : traces indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (inondations)

SITES ARCHEOLOGIQUES

- Sites préhistoriques
- Sites antiques ou protohistoriques

INFORMATIONS SUR PERIMETRE AEP (pas encore de DUP)

- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection immédiate
- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection rapprochée
- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection éloignée

